



La Pêche

MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC de l'adoption du projet de règlement numéro 105-001-2026 modifiant le règlement relatif aux demandes de démolition d'immeubles numéro 105-2023.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE :

1. La Municipalité de La Pêche a adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mars 2026 le projet de règlement numéro 105-001-2026 modifiant le règlement relatif aux demandes de démolition d'immeubles numéro 105-2023 afin d'apporter quelques modifications cléricales et d'abolir l'exigence de présenter un programme d'aménagement du sol dégagé.
2. Le conseil invite ses concitoyens à participer à une séance de consultation publique. Lors de cette rencontre, le maire, ou un représentant désigné, présentera le projet du règlement et prendra connaissance des interventions des citoyens et des organismes souhaitant faire part de leurs commentaires et suggestions ou les transmettre à l'adresse courriel : opinion@villelapeche.qc.ca.

Date, heure et lieu :

Le 14 avril 2026, à compter de 19 h 30, à l'Hôtel de ville au 99, route Principale Est, La Pêche, J0X 2W0.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche entre 8 h 30 et 16 h, du lundi au vendredi, et accessible sur le site internet à : <https://www.villelapeche.qc.ca/municipalite/vie-democratique/avis-publics/>

DONNÉ à La Pêche, ce 23^e jour du mois de mars deux mille vingt-six (2026).

Annie Racine

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim